

LES DOCUMENTS ÉCHANGÉS ENTRE M. JULES DEMICHER  
ET LE GOUVERNEMENT AU SUJET DE SON  
ENGAGEMENT ET DE SON RENVOI

Motion n° 212—M. Nowlan:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance, des télégrammes et autres documents échangés entre M. Jules Demicher et le gouvernement au sujet de son emploi et de son renvoi subséquent de la Fonction publique fédérale.

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement voudrait informer le député que, cette question faisant actuellement l'objet d'une enquête, il ne serait pas indiqué de déposer aucun de ces documents pour le moment. Je lui demanderais donc de retirer sa motion.

**M. Nowlan:** D'accord.

**M. l'Orateur:** La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

**M. Jerome:** Je demanderais que les autres avis de motions soient réservés.

**M. l'Orateur:** Est-ce d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## QUESTIONS ORALES

### LES FINANCES

LES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS—L'OPTION  
D'ABSTENTION ET LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C)

**M. H. W. Danforth (Kent-Essex):** Monsieur l'Orateur, c'est au premier ministre que je m'adresse à propos d'une déclaration qu'il aurait faite. Selon le premier ministre, l'Ontario ne pourrait sous aucun prétexte se retirer des programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés et recevoir l'équivalent fiscal comme la province de Québec. Ferait-il une déclaration qui pourrait concilier cette énergique prise de position motivée par la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires) et le fait qu'il y a quelques semaines à peine le gouvernement a glissé un crédit dans le budget supplémentaire (C)...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il est évident que le député ne pose pas une question, mais qu'il formule un argument. Sous sa forme actuelle, la question est irrecevable. Si le député cherche des renseignements, il n'a qu'à poser sa question. Je comprends bien qu'il a invité le premier ministre à faire une déclaration, mais même lorsqu'un représentant agit ainsi, il lui faut poser la question d'une façon que la présidence ne puisse l'assimiler à un argument.

**M. Danforth:** Merci, monsieur l'Orateur. Votre Honneur me permettra sans doute de reformuler la question. Je demande au premier ministre si le crédit de \$1 inscrit au budget supplémentaire (C), qui étendait la portée de ce privilège à la province de Québec et à d'autres provinces, ne visait pas la province d'Ontario?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas difficile à expliquer, si la Chambre veut bien m'accorder son indulgence. Comme je l'ai dit hier, l'offre a été faite en vertu de la loi de 1964 sur les programmes établis (arrangements provisoires) et s'adressait à toutes les provinces dont une seule l'a acceptée, à ce moment-là, le Québec. Lors de la présentation de la réforme fiscale en 1969, nous avons expliqué que les points d'impôt n'auraient plus le même sens dans le cadre de la nouvelle loi fiscale et que, par conséquent, l'offre ne pouvait être maintenue. Dans l'intervalle, après avoir accepté cet arrangement temporaire, le Québec a demandé qu'il devienne permanent. Nous lui avons donné la même réponse qu'à l'Ontario: comme il ne nous est pas possible de lui donner un caractère permanent tant que nous ne connaissons pas la valeur d'un point fiscal, nous le prolongerons temporairement chaque année. Après la réforme fiscale, nous pourrions entamer des discussions afin de déterminer s'il y a lieu de prévoir les mêmes possibilités de retrait ou bien d'autres dispositions, et comment il serait possible de donner à celles-ci un caractère permanent à l'intention du Québec et de l'Ontario aussi bien que des autres provinces qui souhaiteraient opter pour un tel retrait.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Le premier ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que la prorogation de deux ans accordée à la province de Québec et qui porte sur un montant de 25 millions de dollars ne sera pas reconduite par la suite?

**Le très hon. M. Trudeau:** Si le député présume que nous serons ici dans deux ans pour prendre cette décision, je veux bien.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE  
AU SUJET DU CHÔMAGE ET DES PERSPECTIVES  
D'EMPLOI—L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

**M. Max Saltsman (Waterloo):** J'ai une question à poser au premier ministre, monsieur l'Orateur. Hier, le président du Conseil économique du Canada a déclaré que de l'avis du Conseil le problème du chômage pourrait bien persister au Canada pour des décennies encore, que dans les meilleures circonstances possibles il faudrait trois ans pour en arriver au plein emploi et que l'économie perdait trois milliards de dollars par année en termes de production. Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement souscrit à cette estimation du Conseil économique ou, sinon, dans quel sens diffère-t-il d'opinion?

**M. l'Orateur:** La question du député est des plus intéressante. Il a soulevé des points importants, il me semble, et il invite le premier ministre ou quelqu'un d'autre à faire en quelque sorte au nom du gouvernement une déclaration très générale du genre de celles qu'on fait d'habitude à l'appel des motions. Peut-être le député pourrait-il formuler sa question différemment.

**M. Saltsman:** Puis-je seulement demander au premier ministre si le gouvernement a fixé une date à laquelle le pays connaîtrait de nouveau le plein emploi?